



Les 3 Tours de Vermenton

Grand Rapide de Vermenton 2024 - Règlement Intérieur

Article 1 : organisation

Le dimanche 28 avril 2024, le club d'Échecs *Les Trois Tours de Vermenton* organise son Grand Rapide 2024, **ouvert à tout licencié** pour la saison en cours à la FFE, ainsi qu'à tout titulaire d'un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé au club Les Trois Tours de Vermenton. Les joueurs n'ayant aucun classement recevront au début de la compétition un Elo estimé selon leur catégorie d'âge.

Article 2 : tournois

La compétition est composée de 2 tournois en format Rapide :

le tournoi PRINCIPAL
à la cadence **10 min. + 5 s.** par coup,
joué en **7 rondes**,
arbitré par **Laurent CORBET** (AFO1).

le tournoi FAMILIAL
à la cadence **15 min. KO**, joué en **5 rondes**,
sans besoin d'avoir 1 licence FFE à jour de cotisation,
arbitré par **Éric Besnard** (AFC).

Article 3 : homologation

Le tournoi PRINCIPAL est **homologué FIDE**
par la Fédération Française des Échecs.

Le tournoi FAMILIAL est **non-homologué**.

Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.6) se font au système Suisse (néerlandais). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par lors du 88^{ème} congrès, entrées en application le 1er janvier 2018.

L'annexe A4 des règles du jeu s'appliquera durant l'intégralité de la compétition. La directive III des règles du jeu ne s'appliquera **pas** durant l'intégralité de la compétition.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO FIDE Rapide de mai 2024.

Article 4 : horaires

TOURNOI PRINCIPAL
Accueil : dimanche dès **10 h 30**
Clôture des inscriptions : **11 h 15**
→ Ronde 1 : **11 h 30**
→ Ronde 2 : **12 h 10**

Pause déjeuner : de 12h45 à 14h00

- Ronde 3 : **14 h 00**
- Ronde 4 : **14 h 40**
- Ronde 5 : **15 h 20**
- Ronde 6 : **16 h 00**
- Ronde 7 : **16 h 40**

TOURNOI FAMILIAL

Clôture des inscriptions : 13 h 45

- Ronde 3 : **14 h 00**
- Ronde 4 : **14 h 40**
- Ronde 5 : **15 h 20**
- Ronde 6 : **16 h 00**
- Ronde 7 : **16 h 40**

Remise des prix : dimanche à 17 h 30

Tout joueur se présentant à l'échiquier avec plus de **5 min. de retard** sera déclaré forfait pour la ronde en cours. Suivant la durée des parties au cours d'une ronde, l'horaire de la ronde suivante pourra être aussitôt modifié.

Article 5 : inscription

Pour le tournoi PRINCIPAL,
les droits d'inscription se montent à **14 €** pour les adultes et à **7 €** pour les jeunes de moins de 20 ans.

Pour le tournoi FAMILIAL,
les droits d'inscription se montent à **10 €** pour les adultes et à **5 €** pour les jeunes de moins de 20 ans.

La gratuité est offerte aux joueurs MI et GMI ; et à partir du 3ème inscrit payant d'une même famille, par tournoi.

Article 6 : prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le « **Buchholz tronqué** » puis le « **cumulatif** » puis la « **performance** ».

En cas de cumul possible, **un seul prix sera remis**, celui situé le plus haut dans les listes suivantes :

TOURNOI PRINCIPAL

- Vainqueur = **100 €** + coupe
- 2^{ème} place = **75 €** + coupe
- 3^{ème} place = **50 €** + coupe

- Meilleur Jeune = **25 €** + médaille
- Meilleur Ancien = **25 €** + médaille
- Meilleure Féminine = **20 €** + médaille
- Meilleur Écolier = **20 €** + médaille

TOURNOI FAMILIAL

- Meilleur Jeune = **20 €** + coupe
- Meilleur Adulte = **20 €** + coupe

- Meilleure Féminine = **20 €** + médaille
- Meilleur Écolier = **15 €** + médaille
- Meilleur Débutant = **10 €** + médaille

Les prix du tournoi Principal, attribués à la place réelle, sont **garantis dès qu'il y a au moins 30 inscrits à la compétition**. En-deçà de cette jauge, les prix pourront être re-calculés proportionnellement, en les multipliant par le nombre d'inscriptions / 30.

Est considéré(e) comme :

- 'Jeune' tout(e) inscrit(e) qui appartient au maximum à la cat. d'âge Junior (< **20 ans**) pour la saison en cours
- 'Ancien' tout(e) inscrit(e) qui appartient au minimum à la cat. d'âge Senior+ (**≥ 50 ans**) pour la saison en cours
- 'Écolier' tout(e) inscrit(e) qui est scolarisé(e) en école primaire pour la saison en cours
- 'Adulte' tout(e) inscrit(e) qui appartient au minimum à la cat. d'âge Senior (**≥ 20 ans**) pour la saison en cours
- 'Débutant' tout(e) inscrit(e) qui a obtenu sa 1^{ère} licence FFE (**commençant par X...**) lors de la saison en cours
- 'Féminine' toute inscrite de sexe féminin

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Article 7 : dispositions particulières

- Une **nulle** par accord mutuel ne peut être convenue qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier, après **au moins 10 coups** ; sinon la partie pourra être comptée perdue pour les 2 joueurs.
- Après chaque ronde, les joueurs sont tenus de communiquer le **résultat de la partie** à la table d'arbitrage.
- Pour être prise en compte, **une erreur à la ronde r** doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2.
- On considérera qu'un **joueur absent** sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 8 : droit à l'image

En inscrivant leurs **enfants mineurs** (ou ceux dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou tuteurs) autorisent le club d'Échecs des 3 Tours de Vermenton à publier, dans le cadre de sa communication ou d'articles de journaux, **les photos ou vidéos** sur lesquelles pourraient apparaître leurs enfants joueurs.

Article 9 : commission d'appel

Le commission d'appel (cf. annexe) sera constituée avant la 3ème ronde, en respectant la composition suivante : 1 représentant(e) du corps arbitral / 1 représentant(e) de l'équipe d'organisation / 1 représentant(e) des joueurs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant **continuer la partie** en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : compléments

- Sans la permission de l'arbitre, un joueur **ne peut quitter la zone de jeu s'il est au trait**, ni le lieu de la compétition s'il est en cours de partie.
- Il est **interdit d'analyser ou de « blitzter »** dans la salle comprenant la zone de jeu.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné. Une **tenue correcte** est exigée.
- Les **joueurs mineurs** qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les **pendules** doivent être manipulées calmement.
- Dans la zone de jeu, tous les **appareils électroniques sont interdits** (ordinateur portable, téléphone portable, tablette, montre connectée, etc.) ; seuls les appareils d'assistances seront autorisés.
 - L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne 1 avertissement écrit et la **perte de la partie**.
 - **Tout son émis** (sonnerie, alarme, vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
 - Il est toléré d'avoir, hors zone de jeu, un appareil électronique complètement éteint, s'il est rangé dans un sac se trouvant dans le lieu de la compétition, **à l'exclusion des toilettes**.
 - Si l'arbitre a des **soupçons de tricherie** envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre (Art 11.3.3 des règles du jeu).
- Il est strictement **interdit de fumer** à l'intérieur du bâtiment abritant la compétition.
- Les joueurs doivent respecter la Charte des joueurs FFE et le code de l'éthique FIDE sous peine de sanctions.
- Tout contrevenant recevra **1 avertissement**. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'inscription des joueurs à la compétition implique l'acceptation du présent règlement. La contestation de ce règlement ou son non-respect implique de facto l'exclusion du fautif.

L'Arbitre Principal : L. CORBET

L'Organisateur : E. BESNARD



ANNEXE - COMMISSION D'APPEL

- Représentant(e) du corps **arbitral** :

- Représentant(e) de l'**organisation** :

- Représentant(e) des **joueurs** :